



PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Version Régionale

Commission administrative

Ce document vise à vous donner un outil simple et synthétique vous permettant de travailler en respectant les règles du droit et d'éviter ainsi de vous exposer à des remises en cause de vos décisions, pour une simple question de forme, par les personnes incriminées, leurs avocats ou le C.N.O.S.F.

SOMMAIRE

• Canevas d'un rapport signalant un fait fautif	3
• Convocation au conseil de discipline	
- de la personne incriminée.....	4
- des parents ou du représentant légal	5
- des membres	6
- des personnes non membres	7
• Bulletin-réponse et reçu de documents	8
• Liste d'émargement du conseil de discipline	9
• Déroulement du conseil de discipline	10
• Décision du conseil de discipline	13
• Notification des décisions	
- à la personne incriminée	15
- aux parents ou au représentant légal	16
- suspension à titre provisoire	17
• Bordereau des pièces à joindre au procès-verbal du conseil de discipline	18

Discipline 1

CANEVAS D'UN RAPPORT SIGNALANT UN FAIT FAUTIF AUX FINS DE SAISINE DE L'ORGANE DISCIPLINAIRE COMPÉTENT

Ce rapport doit être obligatoirement adressé au président du comité départemental sur le territoire duquel la faute a été commise.

<u>Rapport établi par</u> (Nom, prénom, qualité, N° de licence et A.S. du Rédacteur du rapport) :	Date du rapport :
Tél. :	
Adresse :	
Indication sur la nature de la compétition au cours de laquelle a eu lieu l'incident :	Date de l'incident :
Lieu de l'incident :	Heure de l'incident :
Description la plus détaillée possible des circonstances dans lesquelles l'incident a eu lieu :	
Description des faits qui ont pu provoquer cet incident :	
Suites éventuelles :	
Mesures prises pour la rédaction du rapport sur le plan sportif :	
Mesures prises par de tierces personnes (les citer) :	
Noms et adresses des témoins éventuels :	
	Signature

Ligue

adresse : tel :

Discipline 2 – Lettre recommandée avec accusé de réception

CONVOCATION DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA PERSONNE INCRIMINÉE

Ville, date :

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance
à
M. / Mme

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

Le Conseil Régional de Discipline de 1ère instance vient d'être saisi d'une demande de sanction disciplinaire à votre encontre pour les motifs suivants :

.....
.....

Vous trouverez ci-joint, les pièces du dossier actuellement en notre possession.

Cette demande de sanction sera examinée par le Conseil Régional de Discipline. Vous êtes prié(e) de vous présenter devant ce Conseil :

Le à (heure)
à (lieu)

Je vous précise :

- que vous pourrez présenter votre défense oralement ou par écrit ;
- que vous pourrez être assisté de témoins et d'un défenseur de votre choix.

Merci de me communiquer dans les 8 jours les noms, prénoms et adresses des témoins et experts dont vous demandez la convocation.

- que vos frais de déplacement et de séjour sont à votre charge, ainsi que ceux de vos assistants et témoins éventuels.

Vous voudrez bien me retourner l'accusé de réception joint.

A défaut de déférer à cette convocation, une sanction peut valablement être prononcée contre vous. Toutefois, un empêchement majeur (maladie, éloignement momentané.) vous permettrait d'obtenir le report de cette audience à une date ultérieure, à condition d'en avoir informé le Président du Conseil Régional et d'avoir fourni explication et justificatif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère instance

Ligue
adresse : tel :

Discipline 3 – Lettre recommandée avec accusé de réception

CONVOCATION DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Ville, date :

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance

à

M. / Mme
.....

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

En application de l'article L 131-8 du Code du sport, relatif aux statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance, qui examinera le cas de votre enfant, se réunira :

Le à (heure)
à (lieu)

Les faits qui lui sont reprochés sont :

.....
.....

Je vous précise :

- que vous pourrez présenter sa défense oralement ou par écrit ;
- que votre enfant peut être assisté de témoins et d'un défenseur de son choix.

Merci de me communiquer dans les 8 jours les noms, prénoms et adresses des témoins et experts dont vous demandez la convocation.

- que vos frais de déplacement et de séjour sont à votre charge, ainsi que ceux de vos assistants et témoins éventuels.

Vous voudrez bien me retourner l'accusé de réception joint.

A défaut de déférer à cette convocation, une sanction peut valablement être prononcée contre votre enfant. Toutefois, un empêchement majeur (maladie, éloignement momentané.) vous permettrait d'obtenir le report de cette audience à une date ultérieure, à condition d'en avoir informé le Président du Conseil Régional et d'avoir fourni explication et justificatif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère instance

Ligue

adresse : tel :

Discipline 4 – Lettre recommandée avec accusé de réception

CONVOCAION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Ville, date :

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance

à

M. / Mme
.....

Affaire :

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

En application de l'article L 131-8 du Code du sport, relatif aux statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance qui se déroulera :

Le à (heure)
à (lieu)

en qualité de : membre avec voix délibérative ou avocat

Vous trouverez ci-joint, les pièces du dossier actuellement en notre possession.

Vous voudrez bien me retourner l'accusé de réception joint.

Le Conseil de Discipline examinera le cas de la personne incriminée ci-dessous :

Nom, prénom :

Date de naissance : N° de licence : Catégorie :

Ligue :

Comité départemental :

Association sportive :

Les faits qui lui sont reprochés sont :

.....
.....

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère instance
(Nom et signature du Président du Conseil)**

Ligue

adresse : tel :

Discipline 5 – Lettre recommandée avec accusé de réception

CONVOCAION DES NON MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Ville, date :

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance

à

M. / Mme

.....

Affaire :

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

En application de l'article L 131-8 du Code du sport, relatif aux statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance qui se déroulera :

Le à (heure)
à (lieu)

en qualité de : témoin ou membre convoqué à titre consultatif

Vous voudrez bien me retourner l'accusé de réception joint.

Le Conseil de Discipline examinera le cas de la personne incriminée ci-dessous :

Nom, prénom :
Date de naissance : N° de licence : Catégorie :
Ligue :
Comité départemental :
Association sportive :

Les faits qui lui sont reprochés sont :

.....
.....

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère instance
(Nom et signature du Président du Conseil)**

Ligue
adresse : tel :

Discipline 6

BULLETIN RÉPONSE ET REÇU DE DOCUMENTS

A renvoyer avant le :

Affaire :

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Je soussigné M. / Mme
membre du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance, atteste avoir reçu la convocation au Conseil de Discipline ainsi que les pièces du dossier.

Je participerai au Conseil de Discipline qui se tiendra

Le à (heure)
à (lieu)

pour examiner le cas de la personne incriminée :

M. / Mme

Je ne participerai pas pour le motif suivant :

.....
.....
.....

Pour rappel, vous ne pourrez pas donner pouvoir à un autre membre du conseil.

Merci de bien vouloir retourner ce bulletin réponse dument complété à l'adresse ci-dessus

Fait à le

Signature :

Ce bulletin-réponse pourra être modifié selon qu'on s'adressera à l'incriminé€, aux parents, aux témoins ou à l'avocat.

Ligue

adresse : tel :

Discipline 7 – A joindre au procès-verbal du Conseil de Discipline

LISTE D'ÉMARGEMENT

Affaire :

CONSEIL RÉGIONAL DE DISCIPLINE DE 1^{ERE} INSTANCE EN DATE DU

Composition du Conseil de discipline	Absence	Présence (signature)
Président : M./Mme		
Membres :		
M./Mme		
M./Mme		
M./Mme		
M./Mme		
Instructeur : M./Mme		

Secrétaire : M./Mme		
---------------------	--	--

Secrétaire de séance (si elle ou il ne fait pas partie du Conseil) :

M. / Mme

Nom et qualité des personnes convoquées	Absence	Présence (signature)
M./Mme		
M./Mme		
M./Mme		
M./Mme		
M./Mme		

Ligue

adresse : tel :

Discipline 8 – Lettre recommandée avec accusé de réception

DÉROULEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE DISCIPLINE DE 1^{ERE} INSTANCE

En date du :

Affaire :

Objet :

Instance disciplinaire (nom et adresse :

.....

Président(e) de séance :

Secrétaire de séance :

Identité de la (des) personne(s) incriminée(s) :

Nom, prénom :

Date de naissance : N° de licence : Catégorie :

Ligue :

Comité départemental :

Association sportive :

Responsable légal (si la personne incriminée est mineure) :

Nom, prénom :

Lien avec le jeune :

Profession : Téléphone :

Adresse :

Défenseur de la personne incriminée :

Nom, prénom :

Adresse :

Qualité :

Date des lettres de convocation :

- A la personne incriminée :

- Au responsable légal :

- Aux membres du conseil :

- Au défenseur :

Motif(s) à l'origine de la comparution de la personne incriminée :

.....

.....

Le quorum, qui est de 3, étant atteint, la séance est ouverte à (heure),

M. / Mme assure le secrétariat de séance.

1. Lecture du rapport motivant la proposition de sanction **par le président** lorsque l'affaire a été dispensée d'instruction (art. 18) **ou par la personne chargée de l'instruction** lorsque l'affaire n'a pas été dispensée d'instruction (art. 18)

- description détaillée des faits

- qualification des faits compte tenu de l'atteinte portée aux règlements de la Fédération (motivation de la sanction)

2. Compte rendu des débats :

- Questions posées par les membres du conseil,
- Réponses de la personne incriminée,
- Observations des parents,
- Interventions du défenseur,
- Interventions des témoins ...

Rappel : Dans tous les cas l'intéressé (ou son avocat) doit pouvoir prendre la parole en dernier, avant que la délibération du Conseil de discipline ne débute.

3. Le Président conclut le débat et décide de procéder au vote à bulletin secret

Il invite la personne incriminée, sa famille, son défenseur et la personne chargée de l'instruction à sortir pendant les délibérations du Conseil et les informe qu'ils seront à nouveau introduits dans la salle pour entendre le prononcé de la décision.

Motif(s) de la décision :

.....

Après débat et vote, la sanction suivante est décidée :

.....

Rappel : Le Conseil peut décider de ne pas communiquer par oral la sanction et de se donner un délai de réflexion (délibéré). En cas de doute, le conseil de discipline peut décider qu'il n'y a pas lieu de sanctionner la personne incriminée.

Résultats du vote :	Nombre de votants :	Bulletins blancs, nuls et absentions :
Suffrages exprimés :	Pour :voix	Contre : voix

Ou en cas de suspension temporaire :

du au

Mesures éventuelles d'accompagnement et/ou de réparation :

.....

4. Décision du Conseil de discipline

Le Président invite la personne incriminée, ses parents (si mineur) et le défenseur à entrer dans la salle pour leur donner lecture de la décision prise par le Conseil de Discipline.

Le conseil de discipline a décidé, à la majorité des suffrages exprimés la sanction suivante :

.....

au(x) motif(s) :

.....
.....
.....

Ils sont informés que cette notification sera confirmée le jour même par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Président précise qu'il y a possibilité de faire appel de cette décision auprès de Monsieur le Président de la F.F.S.B. dans un délai de 7 jours

Rappel sauf décision contraire de l'organe disciplinaire de 1ère instance, l'appel n'est pas suspensif (art. 24)

La séance est levée à

Le secrétaire de séance,
(nom, prénom et signature)

Le Président du Conseil,
(nom, prénom et signature)

Ligue

adresse : tel :

Discipline 9 – Modèle de décision

DÉCISION DU CONSEIL RÉGIONAL DE DISCIPLINE DE 1^{ÈRE} INSTANCE

Réunion du :

Objet : Examen de la demande de sanction à l'encontre des joueurs X (1ère Division) et Y (2ème Division) (A.S.) à la suite d'un incident survenu le lors du concours Propagande de

Demandeur : Monsieur Z, arbitre national

Défendeurs : Monsieur X et Monsieur Y.....

N° de licence N° de licence

AS : AS :

Composition du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance :

Monsieur Président

Monsieur Secrétaire

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Résumé de la demande

Il est reproché aux joueurs X et Y d'avoir abandonné sans raison apparente la partie constituant une demi-finale du concours Propagande de 64 Double de le alors qu'ils étaient menés 6 à 0, ce qui selon rapport de l'arbitre a scandalisé les spectateurs présents.

Examen des pièces constituant le dossier

1. le rapport établi par arbitre du concours
2. la lettre du..... de, Président de l'A.S. organisateur du concours en cause,
3. la lettre du..... de aux termes de laquelle celui-ci explique les raisons qui ont motivé son abandon de la compétition,
4. les lettres en date respectivement des et de (U.B. de) adversaires de Messieurs dans la partie au cours de laquelle l'incident signalé par l'arbitre a eu lieu.

En préambule, Monsieur V, représentant de la F.F.S.B. pour l'instruction des affaires disciplinaires, a présenté son rapport.

Compte rendu des débats :

- _ questions posées par les membres du conseil,
- _ réponses de l'incriminé,
- _ observations des parents,
- _ interventions du défenseur,

_ interventions des témoins ...

Motif de la décision :

Le Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance :

- . VU la loi n° 84-160 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- . VU les statuts de la F.F.S.B. ;
- . VU les dispositions du Règlement Disciplinaire de la F.F.S.B en date du 16 février 2019;
- . VU le Règlement Technique International;
- . VU le règlement sportif de la F.F.S.B. ;

Après avoir entendu Messieurs X et Y, régulièrement convoqués,

CONSIDERANT qu'il n'est ni contestable ni contesté que Messieurs X et Y ont sciemment abandonné la partie qui les opposait à la doublette A-B (2ème Division.....) lors des demi-finales du concours Propagande de

CONSIDERANT que Monsieur X prend l'entière responsabilité de la décision d'abandonner la partie citée ci-dessus ;

CONSIDERANT que celui-ci fait valoir, pour justifier son attitude, que le comportement de l'un des adversaires, Monsieur A, était propre à entraîner des incidents dans l'éventualité où la partie se serait poursuivie ;

CONSIDERANT que l'arbitre, présent à proximité du jeu où se déroulait cette partie, ne signale aucun incident ayant nécessité son intervention et n'avait point été sollicité par un quelconque des joueurs ;

CONSIDERANT néanmoins que la position développée par Monsieur X n'est pas dénuée de fondement puisque effectivement, au mépris des dispositions de l'Art. 44-27 de la réglementation sportive, l'un de ses adversaires fumait une cigarette, ce que reconnaît l'arbitre dans sa lettre du, sans toutefois que ce dernier ait jugé utile d'intervenir ; une intervention de sa part aurait peut-être évité l'incident ici jugé ;

CONSIDERANT que la position de Monsieur X est malgré tout difficilement acceptable, d'autant plus que le R.T.I. qualifie d'irrégularité grave le fait pour un joueur de reprocher des infractions à l'adversaire au lieu de s'adresser à l'arbitre (Art. 9-12 du R.T.I.) ;

CONSIDERANT que cette attitude n'est pas compatible avec l'image que doivent donner du Sport Boules dans un concours Propagande des joueurs de 1ère Division, par respect pour le public présent,

DECIDE

Art. 1er : Le joueur X (1ère Division) de l'A.S. est sanctionné d'une suspension de avec sursis à compter du pour n'avoir pas terminé volontairement le concours Propagande de le

Art. 2 : Le joueur Y (2ème Division) de l'A.S. est mis hors de cause.

Art. 3 : Tout recours éventuel est de la compétence du Conseil Régional de Discipline d'Appel et doit être fait dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la notification de la présente décision, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de Monsieur le Président de la F.F.S.B., en double exemplaire. L'appel n'est pas suspensif.

Art. 4 : le Conseil de discipline ordonne la publication de la décision de manière anonyme (ou nominative par décision motivée ou si la personne qui a fait l'objet d'une décision de relaxe demande à ce que celle-ci soit nominative) sur le site internet de la FFSB.

Fait à..... le

Le Président,

Le Secrétaire,

Ligue

adresse : tel :

Discipline 10 – Lettre recommandée avec accusé de réception + Lettre simple

NOTIFICATION DE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE À LA PERSONNE INCRIMINÉE

Ville, date :

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance

à

M. / Mme

.....

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance réuni le a prononcé à votre encontre la sanction suivante :

voir ci-joint la décision du Conseil de discipline.

Voies et délais de recours

Vous avez la possibilité de faire appel de cette décision auprès du Président de la F.F.S.B. dans un délai de 7 jours à compter de la notification de la présente décision. L'appel n'est pas suspensif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère instance
(Nom et signature du Président du Conseil)**

Ligue

adresse : tel :

Discipline 11 – Lettre recommandée avec accusé de réception + Lettre simple

NOTIFICATION DE LA DÉCISION DU CONSEIL AUX PARENTS OU AU REPRÉSENTANT LÉgal

Ville, date :

Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance

à

M. / Mme

.....

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Régional de Discipline de 1ère Instance réuni le a prononcé à l'encontre de votre enfant la sanction suivante :

voir ci-joint la décision du Conseil de discipline.

Voies et délais de recours

Vous avez la possibilité de faire appel de cette décision auprès du Président de la F.F.S.B. dans un délai de 7 jours à compter de la notification de la présente décision. L'appel n'est pas suspensif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du Conseil Régional de Discipline de 1ère instance
(Nom et signature du Président du Conseil)**

Ligue

adresse : tel :

Discipline 12 – Lettre recommandée avec accusé de réception + Lettre simple

NOTIFICATION D'UNE SUSPENSION À TITRE PROVISOIRE

Ville, date :

Le Président du C.B.D.

à

M. / Mme

.....

Objet : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux articles 10 ci-dessous du règlement disciplinaire de la Fédération,

J'ai prononcé la sanction suivante à votre encontre :

Suspension à titre conservatoire de toute compétition, avec retrait de la licence, avant votre comparution devant le Conseil Régional de Discipline de 1ère instance.

Au(x) motif(s) suivants :

.....
.....

(voies de fait – coups et blessures – fraude – abandon de compétition non justifié ...)

Durant la compétition (nature, date, lieu et heure) :

.....
.....

Cette décision est exécutoire à compter de ce jour et jusqu'au terme de la procédure engagée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

(Nom et signature du Président du C.B.D.)

ARTICLE 10

Les autorités investies du pouvoir d'engager les poursuites disciplinaires, conformément aux dispositions de l'article 11, ont le pouvoir de suspendre à titre conservatoire un licencié incriminé avant traduction devant le Conseil de Discipline compétent lorsque sont reprochés des voies de fait, coups et blessures et fraudes avérées.

La suspension provisoire comporte le retrait de la licence effectué par le C.B.D. d'appartenance du licencié fautif.

Discipline 13 – Liste dûment cochée à joindre au procès-verbal

BORDEREAU DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Affaire :

- 1 exemplaire sera adressé au responsable de la procédure engagée (Président de la L.B.R. ou du C.B.D.)
- 1 exemplaire sera adressé à la Fédération
- 1 exemplaire à conserver aux archives

INSTRUCTION DU DOSSIER	
<input type="checkbox"/> - Rapport 1 (<i>nom du signataire</i>)	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Rapport 2 (<i>nom du signataire</i>)	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Témoignage 1 (<i>nom du signataire</i>)	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Témoignage 2 (<i>nom du signataire</i>)	Pièce N°
AVANT LE CONSEIL	
<input type="checkbox"/> - Convocation des membres du Conseil	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Convocation de la personne mise en cause avec l'accusé de réception	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Convocation du représentant légal (<i>pour un mineur</i>) avec l'accusé de réception	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Convocation, le cas échéant, du défenseur avec l'accusé de réception	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Lettres aux Présidents de l'A.S – du C.B.D. – de la L.B.R. → copie de la lettre à la personne mise en cause	Pièce N°
PENDANT LE CONSEIL	
<input type="checkbox"/> - Liste d'émargement des membres du conseil de discipline présents	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Rapport circonstancié du Président du Conseil de discipline	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Rapport de la personne ayant demandé la réunion du conseil de discipline	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Rapport éventuel de la personne chargée de l'instruction	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Rapport(s) du ou des témoins de l'affaire ayant entraîné la réunion du conseil de discipline	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Élément(s) complémentaire(s) éventuel(s) concernant des sanctions antérieures, des rapports de police ...	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Proposition de sanction soumise au vote	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Procès-verbal	Pièce N°
APRES LE CONSEIL	
<input type="checkbox"/> - Notification de décision à la personne mise en cause avec l'accusé de réception	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Notification de décision au représentant légal (<i>pour un mineur</i>) avec l'accusé de réception	Pièce N°
<input type="checkbox"/> - Notification de décision aux Présidents de l'A.S – du C.B.D. – de la L.B.R. → copie de la lettre à la personne mise en cause	Pièce N°

Le procès-verbal complet doit être adressé à la Fédération dans les cinq jours qui suivent la séance, *sauf si mise en délibéré.*